

Le Graie est un Pôle ressource « Eau et Territoires ».

Depuis 35 ans, le Graie anime la communauté des acteurs de l'eau et de la ville, l'alimente en connaissances scientifiques et retours d'expériences, l'éclaire sur la réglementation, les solutions techniques et les enjeux, pour s'engager dans des approches nouvelles et vertueuses de la gestion de l'eau. Il regroupe plus de 350 adhérents, essentiellement représentants de collectivités territoriales, de bureaux d'études, d'organismes de recherche et de services de l'État. Les membres constituent toute la richesse et le socle de l'association et garantissent sa représentativité et son indépendance.

La vocation du Graie est principalement de partager une culture commune basée sur la connaissance et l'échange d'expérience, afin d'améliorer les pratiques et de faire des propositions aux autorités et partenaires au niveau national, afin faire évoluer le cadre réglementaire pour la gestion de l'eau sur les territoires.

L'action du Graie est développée selon quatre axes thématiques :

- mieux lier aménagement et gestion de l'eau, promouvoir des solutions alternatives et maîtriser l'impact des rejets sur les milieux récepteurs,
- mieux lier réglementation et technique pour un assainissement de qualité,
- mieux intégrer les risques pour la santé dans la gestion de l'eau et de l'assainissement,
- mieux gérer les milieux aquatiques en intégrant toutes leurs dimensions.

Les moyens d'action développés par le Graie sont de quatre types :

- **L'animation technique** : le Graie anime cinq groupes de travail et réseaux régionaux sur l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines, qui élaborent des propositions techniques, méthodologiques et réglementaires. Il est porteur de différentes dynamiques en faveur d'une montée en compétence des acteurs de l'eau : les observatoires régionaux sur les techniques alternatives et les services, les principes pour des territoires "eau-responsables".
- **La recherche** : le Graie anime une quinzaine de programmes de recherche, en appui sur cinq dispositifs - la ZABR - Zone Atelier Bassin du Rhône, l'OTHU - Observatoire de Terrain en Hydrologie Urbaine, SIPIBEL - Site pilote de Bellecombe sur les effluents hospitaliers et stations d'épuration, l'OHM - Observatoire Hommes-Milieus Vallée du Rhône et l'OSR - Observatoire des Sédiments du Rhône. Le Graie assure l'animation et la valorisation de ces dispositifs.
- **La formalisation et la diffusion d'information** : il organise régulièrement **des rencontres, conférences et colloques**, d'une portée locale à internationale, et publie des observatoires, des guides et recommandations à la disposition de tous. Il favorise ainsi la compréhension et l'application des textes réglementaires, l'accès à la connaissance technique et aux résultats de recherche, ainsi que les échanges d'expériences.
- **La représentation** : il représente ses membres, c'est-à-dire un collectif de collectivités, de scientifiques et de partenaires techniques, à une échelle nationale, de par sa participation aux groupes de travail ministériels et sa collaboration avec d'autres associations.

Administratif

GRAIE - Groupe de Recherche, Animation technique et Information sur l'Eau
Association loi 1901, reconnue d'intérêt général, N° SIRET : 338 492 069 00038 - CODE APE : 7219 Z
Déclaration en préfecture le 14 janvier 1985, Parution au journal officiel 13 février 1985
Adresse : Campus LyonTech la Doua - 66 boulevard Niels Bohr - CS 52132 - 69603 Villeurbanne cedex
Tél : 04 72 43 83 68 - Email: asso@graie.org - <http://www.graie.org>

1. L'adhésion au Graie

L'adhésion au Graie vous permet :

- d'intégrer un réseau de proximité des acteurs de l'eau et de prendre part à une structure reconnue au plan national ;
- de participer à certains groupes de travail réservés aux adhérents, selon votre profil professionnel ;
- de bénéficier de tarifs préférentiels sur les manifestations ouvertes à tous ;
- d'être informé.e systématiquement des activités de l'association, des résultats de ses travaux et réflexions et aussi, de participer à leur définition.

Adhérer au Graie permet aussi de faire valoir la "représentativité de la structure", notamment au plan national, et enfin, de contribuer à son bon fonctionnement.

Il vous est possible de choisir entre :

- une cotisation simple "Membre adhérent", qui donne droit à un tarif préférentiel pour les inscriptions ;
- une cotisation "Membre actif du réseau régional", qui inclut des participations gratuites aux groupes de travail et aux événements.

Conformément aux statuts de l'association, les membres s'engagent à participer régulièrement aux travaux de l'association. Toute demande d'adhésion est validée par le conseil d'administration. Toute demande de participation à un réseau ou groupe de travail est validée par le réseau ou groupe de travail sollicité.

Membres adhérents

L'adhésion "personne physique" est individuelle. Elle permet à la personne adhérente d'accéder aux espaces réservés et à toute l'information diffusée par le Graie et de bénéficier des tarifs membres. Elle sera citée (sans son organisme) dans la liste des adhérents (rapport d'assemblée générale et site internet).

L'adhésion "personne morale" est collective. Elle permet à toutes les personnes de la structure - y compris les élus - de bénéficier de ces mêmes conditions. A minima, les représentants titulaires et suppléants sont informés systématiquement de toutes les activités du Graie. L'organisme sera cité dans la liste des adhérents, ainsi que le nom de son représentant titulaire au Graie (rapport d'assemblée générale et site internet).

Plusieurs tarifs sont proposés :

- Personne physique (adhésion individuelle), avec un tarif spécial pour les étudiants et jeunes professionnels (moins de deux ans d'exercice professionnel)
- Personne morale, avec 3 catégories, selon la taille de la structure (nombre d'habitants pour les collectivités, nombre de salariés pour les entreprises et associations, nombre de personnes impliquées pour les équipes de recherche)

Membres actifs du réseau régional

Les membres actifs du réseau régional sont des membres adhérents "personnes morales", qui souhaitent participer activement à un ou plusieurs réseaux et groupes de travail et affirmer leur engagement fort dans l'association.

La cotisation en tant que membre actif du réseau régional leur donne accès à tous les espaces réservés aux réseaux et groupes de travail sur le site internet.

La cotisation inclut un certain nombre de participations aux événements (autrement dit, des inscriptions prépayées), réparties de manière égale entre conférences et groupes de travail.

Le nombre de participations est forfaitaire et ne donne droit à aucun remboursement.

Les participations aux réunions non payantes restent libres et ne sont évidemment pas comptabilisées ici.

Les colloques internationaux sont hors du champ d'application de cette cotisation.

En plus des services apportés à l'ensemble des membres adhérents, cette forme de cotisation présente les avantages suivants :

- une simplification administrative pour la participation des membres actifs aux réseaux et conférences ;
- une simplification technique pour l'accès aux travaux des groupes sur les espaces réservés du site internet ;
- une ouverture pour l'adhérent à des thèmes connexes à son cœur d'activité ;

- une incitation à élargir le nombre de collaborateurs bénéficiant des rencontres du Graie au sein de la structure adhérente ;
- une plus forte appropriation de l'outil que constitue le Graie, et un meilleur affichage de l'appartenance au réseau du Graie : mise en valeur des membres actifs dans les présentations de l'association, en plus de la liste d'adhérents (rapport d'assemblée générale et site internet).

2. Tarifs 2022

ADHESIONS	Entreprises et associations	Collectivités et administrations	Equipes de recherche	Tarif
PERSONNE PHYSIQUE				62 €
Etudiants ou jeunes professionnels (- de 2 ans d'expériences)				30 €
PERSONNE MORALE	nb salariés	nb habitants	nb personnes (hors admin)	
Catégorie 1	1 à 10	1 à 15 000	1 à 4	124 €
Catégorie 2	11 à 30	15 001 à 50 000	5 à 15	465 €
Catégorie 3	+ de 30	+ de 50 000	+ de 15	672 €
Membre actif du réseau régional (inscriptions incluses)				
Catégorie R4	4 inscriptions conférences + 4 inscriptions G.T. incluses			1 190 €
Catégorie R8	8 inscriptions conférences + 8 inscriptions G.T. incluses			1 710 €
Catégorie R18	18 inscriptions conférences + 18 inscriptions G.T. incluses			2 750 €

La cotisation au Graie est due par année civile

Frais d'inscription aux évènements

Les frais d'inscription incluent systématiquement le droit d'entrée, le déjeuner et les documents remis aux participants. En 2022, les bases tarifaires sont les suivantes :

Groupes de travail et réseaux (G.T.) :

- 25 € (65 € non membre) pour les réunions sur une journée

Conférences :

- 30 € (70 € non membre) pour les webinaires
- 50 € (150 € non membre) pour les "rendez-vous du Graie"
- 70 € (200 € non membre) pour les rencontres régionales
- 110 € (250 € non membre) pour les conférences nationales

Faites un don au Graie !

Notre association est reconnue d'intérêt général. À ce titre elle est habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux. Le financement issu des dons permet au Graie de lancer des actions autofinancées sur des sujets nouveaux et/ou d'intérêt partagé.

À noter : Un don au Graie donne droit à une déduction de 66 % sur l'impôt sur le revenu (don individuel) ou 60 % sur l'impôt sur les sociétés (mécénat). Dès réception de votre don (paiement en ligne ou par chèque), nous vous enverrons un reçu fiscal, vous permettant de déduire votre don de vos impôts, et nous afficherons votre soutien (donateur) sur notre site internet.

3. Documents téléchargeables et formulaires sur www.graie.org

Pour adhérer au Graie, vous avez à votre disposition :

- La **plaquette de présentation** du Graie
- Le **dossier d'adhésion**
- Le **formulaire d'adhésion** en ligne
- Le formulaire de don en ligne

4. Modèle de délibération pour l'adhésion au Graie

Nous vous proposons ci-dessous un exemple d'argumentaire résumé sur les motivations pour l'adhésion au Graie de votre organisme. À adapter ...

Le GRAIE est une association créée en 1985 qui vise à mobiliser et mettre en relation les acteurs autour de la gestion de l'eau, et à contribuer à la diffusion des informations et des résultats de recherche dans ce domaine, sur les aspects méthodologiques, techniques et juridiques. Il regroupe près de 300 adhérents, essentiellement représentants de collectivités territoriales, de bureaux d'études, d'organismes de recherche et de services de l'État.

L'action du GRAIE vise en particulier à partager une culture commune basée sur la connaissance et l'échange d'expérience, afin d'améliorer les pratiques en matière de gestion de l'eau. Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national, afin de bâtir ou de faire évoluer le cadre réglementaire pour la gestion de l'eau sur les territoires. Il représente ainsi un collectif de collectivités, de scientifiques et de partenaires techniques, rassemblés par une volonté commune de rechercher les meilleures solutions pour tous.

L'action du GRAIE intéresse directement notre organisme sur les thématiques suivantes : (1) aménagement et gestion durable de l'eau (2) assainissement (3) eau et santé (4) milieux aquatiques.

L'adhésion au GRAIE permet :

- d'intégrer un réseau de proximité des acteurs de l'eau et de prendre part à une structure reconnue au plan national
- de participer à certains groupes de travail qui nous intéressent tout particulièrement,
- de bénéficier de tarifs préférentiels sur les manifestations ouvertes à tous,
- d'être informé systématiquement des activités de l'association, des résultats de ses travaux et réflexions
- de participer à leur définition en fonction de nos priorités et de nos besoins.

Adhérer au Graie permet aussi de faire valoir la représentativité de cette structure au plan national, et enfin, de contribuer à son bon fonctionnement.

En conséquence, après en avoir délibéré et avoir pris connaissance des statuts, le Conseil décide :

- d'adhérer à l'association Graie en tant que (1) membre adhérent (2) membre actif du réseau régional
- de désigner Madame ou Monsieur pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Madame ou Monsieur en tant que suppléant,
- d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget.

Le conseil autorise à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.